

CRE ALSACE

RESULTATS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DE LA FUSION

Assemblée Générale du Jeudi 16 novembre 2017

Les membres du CRE ALSACE se sont réunis à la **Maison des sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE** en Assemblée Générale sur convocation de son Président.

L'Assemblée était présidée par Jean-Pascal JOBST, Président du CRE ALSACE.

Le quorum d'au moins la moitié des voix portées par les membres ayant voté n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale du 9 novembre 2017, une seconde Assemblée générale a été convoquée sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2017 et intégrés dans le traité de fusion,
- Approbation du traité de fusion et ses annexes,
- Présentation du rapport moral de l'exercice 2016-2017,
- Questions diverses.

Les adhérents ont été appelés à voter par internet sur les 2 premiers points de l'ordre du jour.

	En nombre de voix
Inscrits	1 922
Votants	928

Résolution 1 J'approuve les comptes arrêtés au 31 août 2017 du CRE ALSACE et intégrés dans le traité de fusion

Le vote blanc, non-comptabilisé dans les votes exprimés, représente 11,21% du total des voix.

	Votants	Voix	Pourcentage
OUI	49	746	90,53%
NON	6	78	9,47%

Résolution 2 J'approuve le traité de fusion et ses annexes entre le CRE ALSACE, le CRE CHAMPAGNE-ARDENNE, le CRE LORRAINE et le CRE GRAND EST.

Le vote blanc, non-comptabilisé dans les votes exprimés, représente 14,66% du total des voix.

	Votants	Voix	Pourcentage
OUI	36	565	71,34%
NON	17	227	28,66%

L'approbation de la fusion entraîne la dissolution sans liquidation du CRE ALSACE.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et approuvé par la Commission de Surveillance des Opérations de vote de la FFE.

A TOMBLAINE, le 16 novembre 2017

Le Président de la Commission de
Surveillance des votes



Le Président du CRE

